Jégard Créatis
EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

ASSOCIATION INTERNATIONAL YAHAD-IN UNUM

(Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901)

30, rue Garibaldi
93400 SAINT OUEN

SIREN : 485 118 392

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Léo Jégard & Associés
23 rue du Clos d'Orléans
94120 Fontenay-sous-Bois
Tél. +33 1 48 73 69 91
bienvenue@jegardcreatis.com

5 rue du Havre - 75008 Paris
SAS au capital de 157 840 €
APE 6920Z - TVA FR 01 702 042 508
RCS Paris - Siret 702 042 508 00052
www.jegardcreatis.com

DIFFERENCE

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

PrimeGlobal

ASSOCIATION INTERNATIONAL
YAHAD-IN UNUM
(Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901)

30, rue Garibaldi
93400 SAINT OUEN

SIREN : 485 118 392

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association YAHAD-IN-UNUM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons notamment vérifié :

- La justification des subventions d'exploitation et contributions financières reçues enregistrées en produits ;
- La justification des dépenses réalisées à l'étranger enregistrées en charges ;
- Et que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du compte de résultat par origine et destination décrites dans « la note explicative du CER et du CROD », font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

  Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de Thibault DAVID (+33622095643)
Date : 18/07/2025 11:56:38
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par SMS : 165250

Thibault DAVID
Associé

COMPTES ANNUELS

Bilan et Résultat Association

YAHAD IN UNUM

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois) Net	%	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Frais d'établissement							
. Frais de recherche et développement							
. Donations temporaires d'usufruit							
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	35 880	35 880					
. Fonds commercial							
. Autres immobilisations incorporelles							
. Immobilisations incorporelles en cours							
. Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
. Terrains	643 873		643 873	28,14	643 873	27,20	
. Constructions	1 416 158	692 331	723 827	31,63	778 729	32,90	
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	16 299	16 299					
. Autres immobilisations corporelles	690 085	506 686	183 399	8,01	228 436	9,65	
. Immobilisations corporelles en cours							
. Avances & acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Immobilisations financières							
. Participations et Créances rattachées							
. Autres titres immobilisés							
. Prêts							
. Autres	5 988		5 988	0,26	5 988	0,25	
TOTAL (I)	***2 808 283***	***1 251 197***	***1 557 086***	68,04	***1 657 026***	70,00	
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours							
Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés							
. Créances reçues par legs ou donations							
. Autres	573 494		573 494	25,06	295 347	12,48	
Valeurs mobilières de placement	5 977		5 977	0,26	5 977	0,25	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	131 869		131 869	5,76	378 830	16,00	
Charges constatées d'avance	20 073		20 073	0,88	29 836	1,26	
TOTAL (II)	***731 413***		***731 413***	31,96	***709 991***	30,00	
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecarts de conversion Actif (V)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***3 539 696***	***1 251 197***	***2 288 499***	100,00	***2 367 016***	100,00	

YAHAD IN UNUM

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	607 148	26,53	603 290	25,49
Excédent ou déficit de l'exercice	88 641	3,87	3 859	0,16
Situation nette (sous total)	695 790	30,40	607 148	25,65
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***695 790***	30,40	***607 148***	25,65
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	168 883	7,38	177 152	7,48
TOTAL (II)	***168 883***	7,38	***177 152***	7,48
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	27 786	1,21	19 140	0,81
TOTAL (III)	***27 786***	1,21	***19 140***	0,81
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	517 900	22,63	617 954	26,11
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	375 399	16,40	260 674	11,01
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	145 353	6,35	221 806	9,37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	357 388	15,62	445 952	18,84
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			17 190	0,73
TOTAL (IV)	***1 396 040***	61,00	***1 563 576***	66,06
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**2 288 499**	100,00	***2 367 016***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

YAHAD IN UNUM

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	960		480		480	100,00
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	977 530		976 180		1 350	0,14
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	718 965		1 696 057		-977 092	-57,60
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	1 197 709		179 050		1 018 659	568,92
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	12 557		13 895		-1 338	-9,62
Utilisations des fonds dédiés	107 911		49 901		58 010	116,25
Autres produits	373		1 387		-1 014	-73,10
Total des produits d'exploitation (I)	***3 016 004***		***2 916 950***		***99 054***	3,40
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	1 357 558		1 273 801		83 757	6,58
Aides financières	52 747		52 548		199	0,38
Impôts, taxes et versements assimilés	71 703		55 992		15 711	28,06
Salaires et traitements	836 722		913 086		-76 364	-8,35
Charges sociales	365 776		373 230		-7 454	-1,99
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	105 271		109 018		-3 747	-3,43
Dotations aux provisions	8 646		0		8 646	N/S
Reports en fonds dédiés	99 642		107 911		-8 269	-7,65
Autres charges	3 782		7 584		-3 802	-50,12
Total des charges d'exploitation (II)	***2 901 847***		***2 893 168***		***8 679***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***114 157***		***23 782***		***90 375***	380,01
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			515		-515	-100,00
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change	8 159		13 286		-5 127	-38,58
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	***8 159***		***13 801***		***-5 642***	-40,87
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	7 559		8 721		-1 162	-13,31
Différences négatives de change	19 957		24 779		-4 822	-19,45
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)	***27 515***		***33 500***		***-5 985***	-17,86
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***-19 356***		***-19 699***		***343***	1.74

YAHAD IN UNUM

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***94 801***	***4 083***	***90 718***	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	2 267	100	2 167	N/S
Sur opérations en capital	3 892		3 892	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	***6 159***	***100***	***6 059***	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***-6 159***	***-100***	***-6 059***	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)		124	-124	-100,00
Total des produits (I + III + V)	3 024 163	2 930 751	93 412	3,19
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 935 522	2 926 892	8 630	0,29
EXCEDENT OU DEFICIT	***88 641***	***3 859***	***84 782***	N/S

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS :		
Dons en nature		55 348
Prestations en nature	66 601	
Bénévolat		
TOTAL	***66 601***	***55 348***
CHARGES :		
Secours en nature		55 348
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	66 601	
Personnel bénévole		
TOTAL	***66 601***	***55 348***